



BUREAU VERITAS CERTIFICATION  
1 place Zaha Hadid  
92400 COURBEVOIE  
Société par Actions Simplifiées  
RCS Nanterre – 399 851 609

## Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

NTN Europe dont le siège est situé 1 rue des usines, 74000 ANNECY France

However, such translations are made for information purposes only, and only the French version is binding.

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos au 31 mars 2025.

### Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par NTN Europe et en application des dispositions de l'article L.225-102-1<sup>1</sup> du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/03/2025 publiée dans le rapport de gestion de NTN Europe, en tant qu'organisme tiers indépendant (« tierce partie »). Accréditation Cofrac validation/vérification, N° 3-2047, liste des sites et portée disponibles sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

Il appartient au Conseil d'administration :

- ✓ D'établir et publier une DPEF conforme en référence aux articles L.225-102-1<sup>1</sup>, R.225-105<sup>1</sup> et R.225-105-1<sup>1</sup> du code de commerce français,
- ✓ De préparer la DPEF conformément aux pratiques de reporting établies par la société, ci-après nommées « les procédures de reporting ».
- ✓ De mettre en œuvre les contrôles internes nécessaires à la production d'informations exemptes d'anomalies significatives
- ✓ De mettre à disposition La DPEF sur le site internet de la société

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé et une conclusion quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105<sup>1</sup> du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3<sup>o</sup> du I et du II de l'article R.225-105<sup>1</sup> ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique et de nos procédures internes appliqués par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas Certification.

### Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie définie dans le document « GP01- programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière, pour la vérification de la DPEF », notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé précisé dans la DPEF ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités ;

---

<sup>1</sup> Textes dans leur version antérieure au 01/01/2025



- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105<sup>1</sup> du code de commerce :
  - La présentation du modèle d'affaires de la société ;
  - La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1<sup>1</sup>, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
  - Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et si pertinent au regard des principaux risques les informations prévues au II de cet article ;
- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1<sup>1</sup>, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
- ✓ Nous avons identifié les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les « procédures de reporting » au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons mené des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- ✓ Pour les données quantitatives<sup>2</sup> que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
  - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
  - Sélectionné un échantillon d'entités<sup>3</sup> contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;

---

<sup>2</sup> La majorité des données vérifiées ci-dessous sont basées sur des informations historiques constatées et quelques indicateurs sont basés sur des informations extrapolées

**Informations sociales** : taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, taux de fréquence des accidents de travail sans arrêt, taux de gravité, taux de turn-over et informations qualitatives sur la politique et plan d'actions en santé et sécurité au travail, intégration des personnes en situation de handicap, présentation des activités sociales

**Informations environnementales** : taux de déchets valorisés, consommation d'eau, bilan carbone scope 1 et 2 et consommation de gaz et d'électricité, informations qualitatives sur les politiques, plan d'actions et avancement sur ces 3 sujets.

**Informations sociétales** : informations qualitatives sur les achats responsables et l'éthique

<sup>3</sup> Seynod pour les données environnementales et santé et sécurité au travail, le périmètre NTN Europe pour le turn-over subi



- Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
- L'échantillon sélectionné représente, pour les périmètres respectifs, un taux de couverture entre 23% et 100% des valeurs reportées pour le volet social et entre 29% et 52% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées ;
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction. ;
- ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.
- ✓ Nos travaux ont été conduits entre le 07/05/2025 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ une semaine, par une équipe de deux vérificateurs. Nous avons conduit une dizaine d'entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.
- ✓

#### **Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations**

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- ✓ Nous avons constaté des variations de périmètre de reporting en fonction des indicateurs clés de performances et résultats (NTN Europe avec ou sans exclusions, NTN Europe et ses filiales), l'attention est attirée sur l'hétérogénéité des périmètres. Par ailleurs certaines filiales de NTN Europe et ses filiales, représentant environ 10% des effectifs ne sont pas incluses dans le périmètre de reporting.
- ✓ Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées mensuellement et compilées, il est à noter que le facteur d'émission utilisé pour l'électricité provient de la base « electricity map » (sauf pour le site de Roumanie), ces informations ne sont pas mentionnées dans la DPEF.
- ✓ La rédaction de protocoles de reporting (définitions, collecte des données source, compilation) s'avère nécessaire pour pérenniser et fiabiliser les ICP.

#### **Avis motivé et conclusion**

##### **Conclusion sans réserve**

Sur la base de nos travaux de vérification, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations présentées

Courbevoie, le 7 juillet 25

Pour Bureau Veritas Certification

Samuel Duprieu  
Président

